Le Petit économiste - Actualité économique locale > Actualités > Territoires > Les élus du Pôle métropolitain préparent la relance



Les élus du Pôle métropolitain préparent la relance

lundi 14 juin 2021, par lpe

Les présidents des 9 intercommunalités qui forment depuis 2016 le Pôle métropolitain centre Atlantique se sont réunis le 4 juin dernier à Fontenay le Comte, au Kart Center des circuits de Vendée pour échanger sur les impacts de la crise sanitaire sur la saison culturelle et touristique 2021, l'état d'avancement des contractualisation (CPER, CRTE, FEDER...), l'état des lieux et les perspectives au niveau Centre Atlantique de la démarche « Programme Alimentaire Territorial » et de l'offre de formation Post-bac. Il a également été évoqué l'extension du Pôle Métropolitain Centre Atlantique avec la sollicitation de la Communauté de Communes Sud Vendée littoral.

La précédente réunion du 29 janvier 2021 (à lire dans notre magazine paru en mars), avait permis de réaliser un point d'actualité sur la situation sanitaire et ses conséquences pour les intercommunalités notamment le fort impact sur les ressources et l'impact plus ou moins important sur les différents secteurs économiques.

Ces éléments partagés incitent et confortent l'approche métropolitaine qui pourra prendre la forme d'un « **plan de relance métropolitain** » à préciser et décliner selon plusieurs thématiques prioritaires (mobilités, enseignement supérieur – formation – emploi, transition écologique par exemple).

Cette rencontre du 4 juin a donc été l'occasion de lancer le programme du nouveau mandat en se fixant une première échéance de travail à moyen terme 2021-2023 en réaffirmant les actions prioritaires du pôle exposées dans la charte signée en 2016.

Organisation du Pôle et structure porteuse

La formalisation d'une structure porteuse n'est, à ce stade, pas une priorité. Toutefois, afin d'anticiper d'éventuels besoins, il est proposé qu'un rapport d'analyse et d'orientations soit établi pour présenter d'une part un comparatif des formes juridiques envisageables (Entente, Association, Syndicat mixte...) avec les avantages/inconvénients... et d'autre part un panorama des structures métropolitaines (statut, compétences, budgets, RH...).

En complément, le sujet de l'élargissement du périmètre métropolitain a été abordé suite à la sollicitation de la Présidente de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Dans un premier temps, il est proposé de demander une formalisation de cette sollicitation et d'organiser ensuite une rencontre avec les représentants de cet EPCI.

Contractualisations : le Pôle métropolitain acteur et partenaires de l'Etat, des

Régions, des Départements

La période actuelle est particulièrement chargée et cruciale pour les années futures avec l'élaboration des programmes européens FEDER, des CPER et autres dispositifs nationaux, régionaux ou départementaux dits « de relance » sans oublier les CRTE ou programmes tels que « Action Cœur de Ville » ou » Petite Ville de Demain ».

Il est proposé que l'action métropolitaine se réalise selon deux axes que sont le portage d'attentes communes auprès des partenaires et le partage d'expériences et de pratiques.

Enseignement supérieur et formations post bac

Ce sujet, couplé à celui de l'emploi, prend une dimension toute particulière dans le contexte actuel (adaptation des entreprises aux nouveaux marchés, numérisation...). Le double objectif est de disposer d'une vue objective et prospective de l'offre métropolitaine et des besoins et de mobiliser les acteurs pour construire et renforcer celle-ci.

Il est proposé d'actualiser le recensement de l'offre des filières présentes sur le pôle métropolitain.

Territoire décarboné

L'ensemble des membres du Pôle métropolitain sont engagés dans des démarches « bas ou zéro carbone » d'une part et de promotion de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables sous ses diverses formes par l'adoption de PCAET par exemple.

Cette thématique, de par sa dimension territoriale large d'une part et sa transversalité d'autre part, trouve une pertinence métropolitaine naturelle. Cette échelle ne peut que faciliter l'atteinte des objectifs de chacun.

Il est proposé:

- La création et la réunion d'une commission dès le second trimestre 2021
- Une synthèse territoriale de la production d'EnR et d'émission de GES
- L'identification des points de convergence et des complémentarités
- La proposition de premières actions communes

Pôle Centre Atlantique : un bassin de mobilité Sèvre-Atlantique

Le Pôle s'est historiquement construit sur le sujet de la desserte ferroviaire du territoire.

L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre cette mobilisation au profit de la desserte « fret et voyageurs » d'une part et d'une offre de services relevant des mobilités infra territoriales durables (mobilités douces et actives, tarification des TC, nouveaux usages de la voiture...).

Le volet routier est également une préoccupation d'une partie des membres du Pôle soutenus par l'ensemble.

Il est proposé:

- d'établir un diagnostic de l'offre « mobilités » métropolitaine
- de porter collégialement les revendications d'EPCI auprès des instances (SNCF, Régions, Etat)

Plan alimentaire métropolitain

Si chaque EPCI porte une démarche formalisée ou non par un Programme Alimentaire Territorial (PAT), tous s'attachent à soutenir les circuits courts, la mutation du système agricole... Par ailleurs, la diversité des initiatives, du tissu économique de transformation et/ou de commercialisation ou géographique et paysagère (littoral, plaine, bocage) est une force et un atout pour renforcer les synergies entre acteurs.

Une logique de cluster métropolitain pourrait être envisagée.

Pôle Centre Atlantique : un territoire d'installation durable

La crise COVID s'est traduite par une attractivité renouvelée d'une part des villes et agglomérations moyennes et d'autre part de la façade Ouest Atlantique dont le Pôle Métropolitain doit s'emparer en organisant ou accompagnant la tenue d'évènements culturels, touristiques ou sportifs « métropolitains » ou en menant des campagnes de promotion des atouts du territoire (qualité de vie, emploi...) par exemple. Toutefois, il s'agit de bien mesurer et comprendre les ressorts de cette attractivité pour en tirer le meilleur profit.

La réalisation d'une analyse de cette attractivité, des migrations observées, des effets sur les prix de l'immobilier et du foncier sera réalisée à l'échelle du pôle.

A propos:

Le Pôle Métropolitain Centre Atlantique rassemble, depuis septembre 2016, les aires urbaines de Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Niort et Rochefort pour former un vaste espace métropolitain interrégional. 9 intercommunalités le composent pour former un bassin de vie de 510.000 habitants. Ces territoires couvrent 2 régions et 3 départements et se répartissent ainsi :

- 3 dans les Deux-Sèvres : la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et la Communauté de Communes Val de Gâtine,
- 4 en Charente-Martime : Les Communautés d'Agglomération de La Rochelle et de Rochefort-Océan, ainsi que les Communauté de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique,
- 2 en Vendée : les Communautés de Communes Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay-Vendée.